

SPAS
Plate-forme suisse des formations
dans le domaine social

SAVOIRSOCIAL
Organisation faîtière suisse
du monde du travail du domaine social

Plan d'études cadre
pour les filières de formation des écoles supérieures
«Education de l'enfance ES»
avec le titre protégé

Educatrice de l'enfance diplômée ES

Educateur de l'enfance diplômé ES

Etabli par l'organe responsable le 30 avril 2015
Approuvé par le SEFRI le 30 SEP. 2015

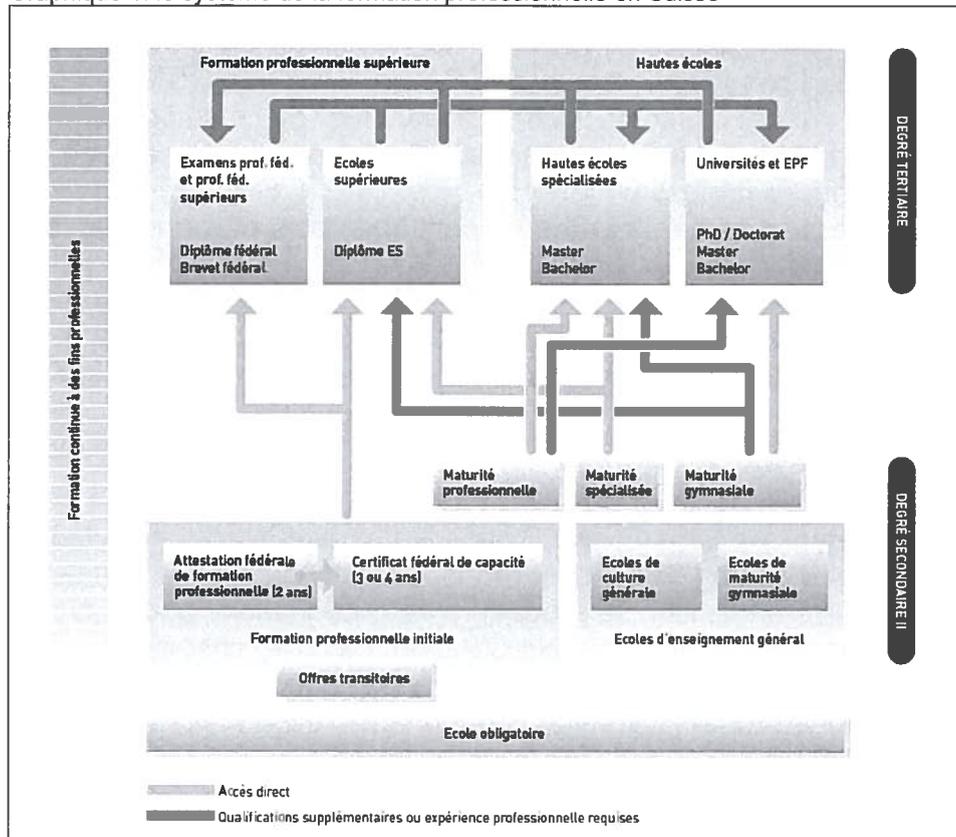
Table des matières

Introduction	3
1. Champ professionnel et contexte	5
2. Processus de travail et compétences requises	7
Processus 1 Accueillir l'enfant dans une structure collective extra-familiale	8
Processus 2 Soutenir le développement de l'enfant dans sa globalité	9
Processus 3 Observer et documenter l'évolution et les apprentissages de l'enfant	10
Processus 4 Elaborer et mettre en pratique le concept pédagogique	11
Processus 5 Développer une action réflexive sur la fonction, ses tâches et son rôle	12
Processus 6 Gérer le travail en équipe	13
Processus 7 Collaborer avec les familles et accompagner la parentalité	14
Processus 8 Collaborer et coopérer avec les réseaux externes	15
Processus 9 Garantir une action professionnelle conforme au cadre légal	16
Processus 10 Assurer le travail administratif et organisationnel du groupe éducatif	16
3. Concept de formation	17
4. Admission	19
4.1 Conditions d'admission	19
4.2 Procédure d'admission.....	19
4.3 Admission sur la base des qualifications jugées équivalentes	20
4.4 Passerelles	20
5. Procédure de qualification	21
5.1 Principes d'évaluation	21
5.2 Promotion.....	21
5.3 Examen de diplôme	21
6 Formation pratique	22
6.1 Accompagnement dans la pratique.....	22
6.2 Partenariat avec les institutions	22
7 Domaines de formation et dotation horaire	24
7.1 Répartition des heures de formation	24
7.2 Contenus thématiques généraux	26
8. Titre	27
9. Perspectives professionnelles	28
10. Dispositions finales	29
10.1 Abrogation du droit en vigueur	29
10.3 Entrée en vigueur.....	29
11. Adoption	30

Introduction

Systématique de la formation

Graphique 1: le système de la formation professionnelle en Suisse



Source: Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation. La formation professionnelle en Suisse en 2012. Faits et données chiffrées.

La formation en éducation de l'enfance ES se positionne au niveau de la formation professionnelle supérieure (appelée aussi tertiaire B).

Objectif

Le présent plan d'études cadre (PEC) décrit les principes, l'organisation et les compétences régissant la formation menant au titre d' «éducateur et éducatrice de l'enfance diplômé-e ES». Il établit la liste des qualifications et énumère les compétences requises. Il définit des domaines d'enseignement y afférents en précisant les temps d'apprentissage.

Bases juridiques

- Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFP) du 13 décembre 2002 ;
- Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle (OFPr) du 19 novembre 2003 ;
- Ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études post diplômes des écoles supérieures du 11 mars 2005, en particulier les articles 6 et 7 de ladite ordonnance.

Le présent plan d'études cadre a été élaboré dans le respect du «Guide plans d'études cadres pour les écoles supérieures» du 31 mars 2006/état mai 2011 ainsi que du «schéma des critères – assurance qualité des plans d'études cadres des écoles supérieures» du 18 septembre 2006.

Organe responsable

L'organe responsable du plan d'études cadre est la SPAS et SAVOIRSOCIAL.

Le PEC est réexaminé périodiquement. Des propositions de modification ou d'adjonction peuvent être adressées à l'organe responsable par les prestataires de formation et par les associations professionnelles.

Toute modification doit être agréée par l'organe responsable, puis être ensuite soumise à l'approbation du SEFRI.

Adresses:

- SPAS, Aarberggasse 40, Case postale 7060, 3001 Berne
- SAVOIRSOCIAL, Amthausquai 21, 4600 Olten

Coordination

Visant à positionner clairement les formations ES dans le domaine social, il était essentiel que les plans d'études cadres soient conformes autant que possible concernant le concept de formation, l'admission, la procédure de qualification, la formation pratique et la répartition des heures de formation. C'est pourquoi les chapitres respectifs des plans d'études cadres Education de l'enfance ES, Education sociale ES, Formation socioprofessionnelle ES et Animation communautaire ES sont harmonisés.

1. Champ professionnel et contexte

L'éducateur-trice de l'enfance diplômé-e ES (EDE) est un-e spécialiste de l'accompagnement, du suivi et de l'éducation des enfants, inséré dans la dynamique actuelle du champ socio-éducatif et pédagogique. Il-elle est chargé-e, dans un lieu d'accueil collectif extra-familial, de l'encadrement socio-éducatif d'enfants confiés généralement par leurs parents.

Il-elle travaille en structure d'accueil préscolaire et parascolaire, en milieu spécialisé, ou dans les lieux d'accueil collectif durant les temps de loisirs et de vacances. Il peut également assurer une fonction de soutien pédagogique et être chargé de la mise sur pied de programmes d'accueil extrafamilial.

L'EDE développe une relation éducative individualisée et accompagne la socialisation de l'enfant dans un groupe. La prise en charge est spécifique et complémentaire à l'apport du contexte familial et à celui du contexte scolaire. Les objectifs sont le bien-être global, le développement individuel, l'intégration et la socialisation ainsi que la protection des enfants

→ Processus 1 et 2¹

L'EDE a les compétences lui permettant de définir le concept pédagogique et d'organiser l'accueil et l'accompagnement. Il-elle détermine et gère le projet pédagogique propre à chaque enfant et au groupe, le met en place et l'anime avec la collaboration de l'ensemble de l'équipe.

→ Processus 4

L'EDE accompagne les enfants dans une période de vie particulièrement déterminante pour leur développement. Celle-ci se caractérise par un constant changement, du fait de leur propre développement, du vécu de nouvelles expériences, de l'acquisition de savoirs, du développement de leur compétences et de leur autonomie.

→ Processus 2 et 3

L'encadrement extra-familial et extra-scolaire est une composante de la vie actuelle des enfants et leur propose des opportunités spécifiques d'apprentissages et d'expériences. Il est en relation étroite avec les autres contextes de vie de l'enfant, en particulier avec le milieu familial et le milieu scolaire. Le suivi attentif des phases de transition comme, par exemple, l'adaptation de l'enfant, la scolarisation, mais aussi la gestion de toute situation quotidienne constituent des aspects significatifs du travail de l'EDE. Il-elle collabore en partenariat avec les parents des enfants et les autres personnes de référence et tient compte de leurs attentes et de leurs demandes.

→ Processus 2, 7 et 8

L'encadrement extra-familial et extra-scolaire fait partie d'un système socio-éducatif global. L'EDE sait se repérer dans ce réseau et y développer des collaborations.

→ Processus 8

¹ Le renvoi aux processus de travail vise à mettre en lien champs professionnel et processus de travail. Le renvoi se réfère à chaque fois à un processus central du processus de travail. Cela ne signifie pas pour autant que seuls les processus de travail indiqués soient pertinents.

L'EDE connaît le cadre légal et institutionnel et il-elle contribue à l'organisation générale de l'institution ou du groupe dans lequel il-elle travaille. Il-elle sait animer et coordonner le travail en équipe et garantit l'accomplissement des tâches.

→ Processus 6,9 et 10

Les tâches liées à l'accompagnement extra-familial et extra-scolaire d'enfants présentent des sollicitations importantes qui requièrent un haut niveau de capacités tant sur le plan relationnel qu'organisationnel. L'EDE doit savoir se situer dans les champs de tensions propres à son domaine et cherche à établir un équilibre entre des exigences diverses et parfois contradictoires:

- soutenir l'activité propre de l'enfant et mettre en place des activités structurées
- respecter les besoins du groupe et prendre en compte les besoins individuels de chaque enfant
- faire respecter le cadre fixé et permettre la prise d'autonomie progressive de l'enfant
- concilier au mieux les déterminants institutionnels avec les demandes des parents
- décider d'intervenir et déterminer les limites de son action.

L'éducation d'un enfant soulève des questions pédagogiques que l'EDE prend en considération également dans leurs dimensions philosophiques, éthiques et sociales. Il-elle doit développer une pratique réflexive permettant un ajustement constant aux diverses circonstances et particularités des situations dans lesquelles il – elle est impliqué.

→ Processus 5

2. Processus de travail et compétences requises

Ce chapitre présente les dix processus de travail principaux du métier d'éducatrice de l'enfance diplômée ES et d'éducateur de l'enfance diplômé ES et les compétences respectives à acquérir. Les compétences requises sont professionnelles, personnelles, sociales et méthodologiques.

Processus 1	Accueillir l'enfant dans une structure collective extra-familiale
Processus 2	Soutenir le développement de l'enfant dans sa globalité
Processus 3	Observer et documenter l'évolution et les apprentissages de l'enfant
Processus 4	Elaborer et mettre en pratique le concept pédagogique
Processus 5	Développer une action réflexive sur sa fonction, ses tâches et son rôle
Processus 6	Gérer le travail en équipe
Processus 7	Collaborer avec les familles et accompagner la parentalité
Processus 8	Collaborer et coopérer avec les réseaux externes
Processus 9	Garantir une action professionnelle conforme au cadre légal
Processus 10	Assurer le travail administratif et organisationnel du groupe éducatif

Le niveau de compétences visé correspond au niveau 6 du Cadre européen des certifications (CEC). Cela signifie que :

Les situations à gérer sont complexes, changent continuellement et ne sont prévisibles que dans une mesure limitée. Les éducatrices et éducateurs de l'enfance diplômé-e-s ES sont amené-e-s à résoudre les problèmes de manière autonome, en recherchant de nouvelles approches là où cela s'avère nécessaire. Les éducatrices et éducateurs de l'enfance diplômé-e-s ES sont responsables des solutions retenues. Caractérisée donc par des niveaux de complexité changeant en fonction des situations, leur activité implique qu'ils-elles assument en continu une responsabilité élevée.

Processus 1 Accueillir l'enfant dans une structure collective extra-familiale

L'EDE est responsable de l'organisation de l'accueil d'enfants dans des groupes qui se recomposent fréquemment durant la journée ou durant la semaine, tant de manière spontanée qu'organisée, composés d'enfants du même âge ou d'enfants d'âges différents.

Qualification

L'EDE entend, comprend et répond aux comportements, aux interpellations et aux émotions de l'enfant.

Il-elle sait développer une relation différenciée qui s'ajuste à chaque enfant, tenant compte de l'âge, des particularités de chacun et des événements de la vie quotidienne.

Il-elle comprend et influence la dynamique des groupes.

Il-elle assure la coordination au sein de l'équipe éducative.

L'EDE doit répondre à ces exigences de façon autonome et adapte son activité éducative aux situations qui peuvent évoluer.

Compétences

Capacité à concevoir, organiser et évaluer l'accueil dans l'ensemble des moments de la vie quotidienne

- élabore un projet pédagogique individualisé
- observe l'enfant et reconnaît les besoins et intérêts propres à chacun
- formule des objectifs, porte attention au cheminement de chaque enfant et ajuste l'accompagnement
- prend en compte le contexte familial et culturel propre à chaque enfant

Capacité à poser un cadre, à le construire pour et avec les enfants, à le faire respecter

- met en place un cadre qui garantit la sécurité et le bien-être de chaque enfant
- établit des règles et des normes qui puissent être des repères structurants pour chacun
- aménage un environnement accessible et compréhensible par l'enfant
- anticipe et garantit une prévisibilité suffisante des situations de groupe

Capacité à avoir des attitudes adéquates et appropriées aux situations

- développe avec chaque enfant une relation d'empathie
- inscrit son intervention dans le projet individuel et institutionnel

Capacité à tenir compte de chacun, et de la globalité

- observe et influence la dynamique du groupe
- permet à chaque enfant d'investir le groupe en toute confiance
- crée des situations de groupe valorisantes et structurantes pour chaque enfant

Processus 2 Soutenir le développement de l'enfant dans sa globalité

L'EDE favorise le développement de l'enfant accueilli. Il-elle est le garant des soins, du soutien et de la protection de l'enfant dans tous les moments de la vie quotidienne en structures d'accueil socio-éducatives extra-familiales.

Qualification

L'EDE accompagne l'enfant dans son développement individuel. Il-elle le soutient dans son exploration, ses intérêts et son activité propre pour lui permettre la construction de ses compétences.

Il-elle encourage et valorise la rencontre avec les autres, le partage, le jeu, l'échange des connaissances et les découvertes.

Il-elle favorise les relations des enfants et leur intégration sociale.

Compétences

Capacité à porter une attention spécifique à chacun

- connaît les étapes du développement de l'enfant
- identifie le développement de l'enfant et ses spécificités
- prévient et dépiste les signes de troubles (physiques, psychiques)
- prodigue les soins de base de la vie quotidienne (alimentation, change, repos, hygiène)

Capacité à favoriser les interactions

- encourage et valorise la rencontre avec les autres
- favorise un apprentissage au travers de la rencontre, du partage, de l'échange des connaissances et de l'exploration
- développe une communication différenciée et ajustée à chaque enfant

Capacité à organiser l'environnement et à proposer des activités adaptées aux compétences de l'enfant

- se réfère à ses connaissances approfondies en pédagogie, psychologie, psychopathologie, sociologie, didactique
- soutient le développement et l'acquisition des compétences selon le rythme propre à chaque enfant
- adapte l'organisation pour permettre l'accueil et l'intégration d'enfants à besoins spécifiques
- utilise les moments de la vie quotidienne en tant que supports d'apprentissage

Processus 3 Observer et documenter l'évolution et les apprentissages de l'enfant

L'EDE observe le comportement des enfants dans toutes les situations de l'accueil socio-éducatif et de la vie institutionnelle. Il-elle rend compte de ses observations à l'équipe et à l'institution et les exploite dans la conception du travail pédagogique. Il-elle élabore différents supports documentaires retraçant les étapes de son développement à l'intention de l'enfant et de ses parents.

Qualification

L'EDE observe les situations individuelles ou de groupe pour fonder son action éducative.

Il-elle partage ses observations avec les enfants, les parents et les autres membres de l'équipe éducative.

Compétences

Capacité à observer

- fixe les objectifs de l'observation
- maîtrise les techniques de l'observation
- exploite les données de l'observation
- base son action éducative sur les données de ses observations
- rend compte des résultats de ses observations en s'ajustant à l'interlocuteur
- prend en compte les informations reçues de l'équipe, des parents et d'autres professionnel-le-s en relation avec l'enfant

Capacité à documenter les expériences, les acquisitions et le développement de l'enfant

- maîtrise les techniques de collecte d'informations (par exemple protocole, vidéo, photos, documentation)
- connaît, identifie et capte les étapes importantes du développement et de l'activité de l'enfant
- élabore des supports documentaires du cheminement, destinés à en garder et en transmettre une trace à l'enfant et à sa famille
- respecte la sphère privée et applique les directives sur la protection des données personnelles

Processus 4 Elaborer et mettre en pratique le concept pédagogique

L'EDE contribue à l'élaboration du concept pédagogique et le met en pratique en collaboration avec l'équipe éducative.

Qualification

L'EDE se porte garant-e de l'organisation de l'ensemble des situations de la vie quotidienne.

Il-elle détermine les rythmes adaptés aux enfants et aménage les espaces où se déroule l'accueil.

Il-elle pense les activités et les organise de manière à favoriser le développement global et l'acquisition des compétences de chaque enfant dans les domaines de la socialisation, de l'acquisition de l'autonomie et de l'éveil culturel.

Il-elle conçoit, anime, évalue et ajuste le concept pédagogique qui oriente l'activité de l'ensemble de l'équipe éducative.

Compétences

Capacité à élaborer le concept pédagogique et de se porter garant-e de son application

- détermine et exploite les sources documentaires pertinentes
- élabore, questionne et argumente le concept pédagogique
- actualise le concept pédagogique et les objectifs institutionnels
- cherche, questionne, vérifie et explicite le sens de certains choix
- construit, transmet et communique aux différents collaborateurs et partenaires ses modèles de référence et d'action
- propose des projets au niveau institutionnel

Capacité à organiser la prise en charge dans le cadre du concept pédagogique

- maîtrise de manière approfondie les techniques et les méthodologies professionnelles dans le domaine de l'enfance, de l'animation et de l'accueil
- se réfère au concept pédagogique pour définir et appliquer des attitudes éducatives appropriées aux situations
- met en place et organise l'animation des moments d'activités créatrices, ludiques, sportives, culturelles utiles au développement de l'enfant

Capacité à retransmettre certains savoirs

- communique et argumente les options et les raisons des choix éducatifs
- sait faire des liens entre les lieux de formation et le terrain
- encadre et stimule la réflexion de l'équipe
- connaît les possibilités de formation continue et développe des projets de formation continue

Processus 5 Développer une action réflexive sur la fonction, ses tâches et son rôle

L'EDE inscrit son action professionnelle dans un contexte social évolutif. Il-elle développe une pratique réflexive permettant un ajustement constant aux diverses circonstances et particularités des situations dans lesquelles il-elle est impliqué-e.

Qualification

L'EDE développe son travail éducatif avec empathie et respect de l'autre.

Il-elle reconnaît la diversité et la complexité des situations tant personnelles des enfants que professionnelles de l'ensemble des partenaires de l'institution d'accueil.

Il-elle conçoit son action éducative sur la base de démarches qu'il-elle initie individuellement ou en équipe.

Il-elle garantit une qualité professionnelle de l'accueil de jour.

Compétences

Capacité à discerner les changements socio-culturels et à y donner suite dans le cadre de l'accueil de jour

- identifie les enjeux sous-jacents aux situations professionnelles rencontrées et prend les dispositions nécessaires
- prend position par rapport aux problématiques liées au champ professionnel et à la pratique professionnelle
- ajuste son action professionnelle
- innove et fait preuve de créativité professionnelle

Capacité à développer une pratique réflexive

- conduit une réflexion professionnelle qui s'élabore par un ensemble de démarches individuelles et collectives
- ajuste constamment son action aux diverses circonstances et particularités des situations dans lesquelles il-elle est impliqué-e
- base son action sur des critères de qualité professionnelle
- saisit les situations avec un éclairage théorique

Capacité à prendre des décisions cohérentes avec ses valeurs prioritaires et la déontologie professionnelle

- explicite ses décisions et en assume la responsabilité
- conduit une réflexion sur ses valeurs
- applique les dispositions favorisant l'égalité entre hommes et femmes
- identifie et explicite les limites de ses compétences actuelles
- identifie les situations qui demandent de faire appel à l'extérieur

Capacité à être acteur-trice dans la promotion du champ professionnel

- connaît son identité professionnelle
- participe à l'amélioration de la qualité des prestations institutionnelles
- contribue à la reconnaissance du métier et du champ de l'accueil extra-familial
- connaît l'existence des associations professionnelles et leur mission

Processus 6 Gérer le travail en équipe

L'EDE travaille dans un cadre institutionnel et au sein d'une équipe dans laquelle il-elle s'implique à part entière. Il-elle occupe diverses positions dans les interactions: relation de collègue au sein d'une institution, relation de formation et d'encadrement au sein de l'équipe

Qualification

L'EDE maîtrise les outils pour comprendre et agir dans la dynamique des groupes. Il-elle s'implique, anime, s'informe, se positionne et est porteur des décisions prises au plan institutionnel.

Il-elle développe une communication professionnelle afin d'obtenir une cohérence dans le travail d'équipe.

Il-elle maîtrise les moyens nécessaires à la réception et à la transmission des informations écrites ou orales.

L'EDE sait identifier et déterminer les positions relationnelles qu'il-elle occupe.

Compétences

Capacité de penser l'équipe

- applique les principes de collaboration au sein d'une équipe
- organise la concertation des professionnel-le-s
- prépare et anime les colloques d'équipe
- ajuste le concept pédagogique et les objectifs institutionnels

Capacité de communiquer à l'équipe

- maîtrise les registres de la communication professionnelle
- favorise la communication au sein de l'équipe
- explicite le sens de son action
- résout les situations conflictuelles au sein de l'équipe et sait solliciter les personnes / moyens ressources en cas de besoin

Capacité de déléguer

- élabore les consignes de travail
- contrôle le suivi des tâches déléguées et procède aux ajustements nécessaires

Processus 7 Collaborer avec les familles et accompagner la parentalité

L'EDE est un-e interlocuteur-trice privilégié-e des familles et accompagne les parents dans leur rôle éducatif. Il-elle développe avec eux une relation de proximité et continue qui se caractérise par sa fréquence et sa durée, en fonction des besoins et des demandes.

Qualification

L'EDE développe une relation de partenariat avec les parents des enfants dont il-elle a la charge.

Il-elle sait écouter, comprendre et décoder leurs demandes et identifie leurs besoins. Il-elle est un partenaire-relais entre l'enfant et ses parents et suggère des pistes de compréhension et d'action.

Il-elle aménage des espaces de rencontre entre les parents qui tiennent compte des différences de sensibilités et d'appartenance socio-culturelle.

Compétences

Capacité d'orienter les familles selon leurs besoins et demandes

- établit les bases d'un partenariat avec la famille
- accompagne la famille dans son rôle éducatif
- identifie les besoins spécifiques de l'enfant et les fait connaître aux parents
- agit dans le sens d'une prévention efficace

Capacité à préparer et participer à un entretien

- prépare le cadre de l'entretien
- favorise les échanges avec les parents
- saisit et comprend la dynamique familiale

Capacité à retransmettre aux parents

- fait un retour quotidien de la journée de l'enfant aux parents
- communique un bilan régulier de la progression et de l'évolution de l'enfant dans le cadre de la prise en charge
- suggère des propositions d'action aux parents

Capacité à aménager des espaces de rencontres avec les familles

- met en place des projets ponctuels de rencontres
- soutient la mise en réseau des familles

Processus 8 Collaborer et coopérer avec les réseaux externes

L'EDE connaît les ressources et organismes externes à disposition des enfants et des familles. Il-elle est amené à collaborer, à solliciter leur contribution et à y orienter les parents.

L'EDE collabore également avec les milieux scolaires. Il-elle soutient l'enfant dans ses acquisitions scolaires et dans l'organisation de ses activités extrascolaires.

Qualification

L'EDE identifie les axes de collaboration avec les réseaux externes.

Il engage sa responsabilité en tant que professionnel-le d'une institution.

Il-elle est capable d'établir une relation professionnelle de partenariat, de faire état des spécificités de son approche, de l'articuler à d'autres et de conduire un travail de réseau et d'y participer.

Compétences

Capacité à se situer dans le contexte d'insertion de l'institution

- connaît les réseaux significatifs
- favorise l'interaction et la collaboration avec les réseaux
- sollicite la collaboration des réseaux
- identifie les situations qui nécessitent les ressources externes

Capacité à se positionner en se basant sur son identité professionnelle

- connaît et applique ses droits et devoirs
- observe son devoir de réserve
- engage sa relation professionnelle de partenariat

Capacité de transmettre les informations pertinentes

- documente les sollicitations externes
- met en œuvre les principes de collaboration

Processus 9 Garantir une action professionnelle conforme au cadre légal

L'EDE inscrit son action professionnelle dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif aux placements d'enfants.

Qualification

L'EDE connaît, s'informe, actualise et respecte les déterminants législatifs et politiques qui régissent l'activité des structures d'accueil ainsi que les droits et devoirs liés à son travail éducatif.

Il-elle maîtrise les obligations liées au devoir de discrétion et au devoir de signalement tant sur le plan déontologique que légal.

Compétences

Capacité à connaître les lois et règlements qui influencent la pratique professionnelle

- maîtrise la connaissance du dispositif légal et réglementaire de son champ d'activité
- actualise en permanence ses connaissances

Capacité à s'informer et connaître la politique de l'enfance et de la famille, de la commune, du canton, de la confédération, ainsi que ses développements

- se préoccupe de l'évolution des pratiques sociales dans le domaine de l'enfance
- identifie et prend position sur les enjeux politiques et les intègre dans sa pratique professionnelle
- tient compte des évolutions de la société dans sa pratique professionnelle

Processus 10 Assurer le travail administratif et organisationnel du groupe éducatif

L'EDE assure le travail de gestion lié à l'activité pédagogique, aux tâches administratives et aux responsabilités d'intendance du groupe d'enfants dans lequel il-elle travaille.

Qualification

L'EDE gère l'organisation du travail d'équipe, élabore et gère les outils de communication, est en mesure d'assurer des délégations de la direction dans la planification.

Au niveau pédagogique, il-elle élabore et tient les dossiers personnels des enfants.

Sur le plan administratif, il-elle applique le modèle de gestion institutionnel.

Il-elle assume la planification et la gestion des tâches liées à l'accueil des enfants.

Il-elle planifie et assure les tâches d'intendance.

Compétences

Capacité à faire et suivre une planification

- organise la gestion du groupe sur les plans administratifs et pédagogiques
- est attentif à la protection de la santé des professionnel-le-s de l'équipe
- élabore les processus de travail
- planifie les tâches d'intendance nécessaires à la bonne marche du groupe
- gère les dossiers des enfants
- maîtrise les outils informatiques

3. Concept de formation

- La formation menant à un titre ES en éducation de l'enfance comprend obligatoirement des moments de cours et de pratique professionnelle (sous forme d'emploi et/ou de stages) formant un ensemble, ceci pour garantir l'acquisition et l'approfondissement des compétences professionnelles.
- La formation ES en éducation de l'enfance est organisée selon deux modalités:

Parcours avec stage

Ce mode de formation prévoit, en alternance avec des périodes de cours, une ou plusieurs périodes de stage, en principe dans des réalités professionnelles différentes.

Parcours en emploi

Ce mode de formation organise une alternance entre des moments de formation en école et des moments de formation sur un lieu de pratique professionnelle ayant une relation professionnelle correspondant au minimum à 50% et faisant l'objet d'un contrat entre l'employeur et l'étudiant. Un stage complémentaire dans un autre champ d'activité que celui exercé dans le cadre du contrat peut être exigé durant la formation.

Une grande importance est attribuée au lien entre les apports théoriques et pratiques. Ce lien se traduit par une alternance entre la formation théorique et la formation sur le lieu de pratique professionnelle.

- La formation est de type généraliste et débouche sur des qualifications utiles dans tous les domaines cités dans le profil professionnel.
- Le concept est matérialisé par
 - un ancrage important de la formation dans la pratique;
 - une concordance entre les objectifs de formation à l'école et les objectifs poursuivis sur le lieu de pratique professionnelle;
 - le développement d'une analyse réflexive sur la pratique professionnelle (analyse de pratique et/ou supervision);
 - un accompagnement coordonné entre le lieu de pratique professionnelle et l'école;
 - l'évaluation de certaines compétences directement sur le lieu de pratique professionnelle.
- Les écoles supérieures du domaine social ont recours aux principes de la formation d'adultes. Ceci se manifeste par un travail actif des étudiants,-tes en lien avec leurs expériences, afin d'élargir leurs connaissances professionnelles de manière réflexive et de favoriser leur autonomie d'apprentissage. Elles créent des conditions d'apprentissage qui favorisent tout autant le travail personnel que le travail en équipe ou par projet. Elles conduisent les étudiant-e-s à être capable de mener une action professionnelle autonome et responsable. Pour cela, elles favorisent l'approche méthodique, la pensée interdisciplinaire et l'aptitude à analyser et à évaluer les situations professionnelles complexes. Elles approfondissent également la culture professionnelle et scientifique nécessaires à la maîtrise

de ces situations. Elles favorisent la créativité et le développement personnel par un enseignement spécifique ou en intégrant ces notions à d'autres branches.

- Les programmes de formation s'adaptent de manière continue à l'évolution scientifique, économique, technique, sociale, méthodologique et didactique du champ professionnel.

4. Admission

4.1 Conditions d'admission

Conformément aux dispositions de l'OCM ES, l'admission aux filières de formation suppose que les conditions suivantes soient remplies cumulativement:

- CFC ou titre jugé équivalent ou supérieur²;
- réussite du test d'aptitude organisé par le prestataire;
- pré-pratique ou expérience pratique: il est recommandé aux personnes sans formation préalable y relative d'effectuer une pré-pratique ou une pratique professionnelle dans le domaine de l'enfance d'au moins 800 heures;

Les conditions d'admission sont décrites dans le règlement d'admission de l'école d'une manière transparente

Est reconnu comme un certificat fédéral de capacité (CFC) dans le domaine correspondant aux études le certificat d'assistant/e socio-éducatif/ve.

Les candidat(e)s avec une formation purement scolaire doivent faire preuve d'au moins une année de pratique professionnelle à l'intérieur ou à l'extérieur du domaine social.

4.2 Procédure d'admission

La procédure d'admission dans une ES en éducation de l'enfance doit être formalisée et présentée de manière explicite par chaque prestataire.

Dans le cadre de l'évaluation des aptitudes, il est recommandé de vérifier à l'aide de méthodes appropriées si les candidat-e-s remplissent les conditions suivantes, nécessaires pour réussir la formation:

- aptitudes requises par la pratique professionnelle dans le domaine;
- motivation pour la profession ainsi que pour la formation;
- aptitude à réussir le parcours et les examens de la formation, soit
 - la capacité à l'expression écrite et orale permettant de suivre une formation ES;
 - les capacités personnelles, interpersonnelles et professionnelles pour la communication, la collaboration et la réflexion en adéquation avec les attentes de la formation ES.
- preuve de l'absence de toute inscription au casier judiciaire incompatible avec le métier.

Pour les candidats à une formation en emploi, toutes les conditions pour la formation pratique doivent également être remplies (mentor ou PF, accord de l'employeur, etc.).

Chaque ES peut donner une équivalence pour une procédure d'admission réussie effectuée dans une autre ES.

² Est reconnu comme équivalent la maturité gymnasiale ou la maturité spécialisée Certificat d'ECG (y inclus le diplôme d'une école secondaire supérieure intégrée)

4.3 Admission sur la base des qualifications jugées équivalentes

Pour s'inscrire à la procédure d'admission à une école supérieure d'éducation sociale, les candidat-e-s ne disposant pas du titre préalable requis peuvent faire reconnaître et valider leurs compétences et qualifications selon une démarche reconnue.

A l'admission ou en cours d'études, les écoles peuvent prendre en compte des qualifications déjà acquises antérieurement ou dans un autre contexte de formation ou d'expérience.

SAVOIRSOCIAL et la SPAS peuvent, d'un commun accord, formuler des recommandations relatives aux modèles standardisés de reconnaissance.

4.4 Passerelles

La personne au bénéfice du titre reconnu d'éducateur-trice social-e diplômé-e ES, de maître-esse socio-professionnel-le diplômé-e ES ou d'animateur-trice communautaire diplômé-e ES et désireuse d'obtenir le titre d'éducateur-trice de l'enfance diplômé-e ES doit de préférence remplir les conditions suivantes

Pour obtenir le titre d'éducateur-trice de l'enfance diplômé-e ES, la personne au bénéfice du titre d'éducateur-trice social-e diplômé-e ES, de maître-esse socio-professionnel-le diplômé-e ES ou d'animateur-trice communautaire diplômé-e ES doit être en activité professionnelle dans le champ correspondant au titre visé. Elle doit y réaliser une pratique professionnelle accompagnée d'un minimum de 1200 heures, conformément aux directives de la formation pratique de la voie en emploi de 3600 heures. Elle doit également réaliser l'examen de diplôme prévu sous le chiffre 5.3 et se soumettre à la procédure de qualification finale de la filière correspondante.

5. Procédure de qualification

5.1 Principes d'évaluation

Tous les domaines de compétence sont évalués selon les critères de réussite fixés par l'école. Les compétences sont évaluées dans des situations professionnelles ou d'écoles représentatives de l'exercice professionnel. Ces situations peuvent être réelles ou fictives.

Une partie de l'évaluation peut être déléguée aux institutions dans lesquelles se déroule la formation pratique. Dans ce cas, les compétences évaluées par les lieux de la formation pratique sont explicitées.

Les performances et les progrès des étudiants à l'école et dans la pratique sont périodiquement vérifiés.

Quelles que soient les modalités d'appréciation (notes, mentions, etc.) la détermination de chaque résultat obtenu dans une catégorie "acquis – non acquis" doit être explicite.

5.2 Promotion

Il est conseillé aux écoles de pratiquer au moins une promotion durant les études. L'évaluation de la pratique est incluse dans la promotion et dans l'admission à l'examen de diplôme, respectivement à la qualification finale.

Les écoles rédigent un règlement de promotion et d'examen de diplôme qui règle les points suivants

- le contenu et le déroulement des évaluations;
- les conditions de promotion et d'admission à l'examen de diplôme;
- le déroulement de la promotion et de la procédure de qualification;
- l'examen de diplôme;
- les conséquences de performances non remplies (échec);
- les bases légales et droit de recours (conformément au guide du SEFRI et au droit cantonal en vigueur).

Les prestataires de la formation peuvent donner des équivalences pour des validations acquises antérieurement se fondant sur les mêmes critères de validation.

5.3 Examen de diplôme

L'examen de diplôme évalue les compétences maîtrisées en situation professionnelle. Il doit particulièrement mettre en évidence les capacités à développer une réflexion approfondie sur la pratique et sur le champ professionnel spécifique.

Il comprend au moins

- un travail de diplôme ou un travail final, axé sur la pratique ou sur un projet;
- une évaluation de la pratique professionnelle;
- un entretien professionnel.

6 Formation pratique

Faisant partie constitutive et qualifiante de la formation dans son ensemble, la formation pratique est coordonnée avec la formation scolaire. Elle comprend notamment l'application, la mise en œuvre et l'élargissement des compétences acquises à l'école. En outre, elle permet d'acquérir des compétences approfondies dans les champs d'activité des institutions de formation respectives. Les dispositions suivantes régissent la coordination des composantes scolaires et pratiques de la formation (article 7 alinéa 1 lettre e OCM ES).

6.1 Accompagnement dans la pratique

La formation pratique des étudiant-e-s ES est assurée par un formateur à la pratique professionnelle au bénéfice

- d'une formation dans la filière concernée ou d'un titre jugé équivalent;
- d'une formation de formateur à la pratique professionnelle (300 heures minimum de formation globale dans le sens de l'article 45 pt c.2 de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle) ou d'un titre jugé équivalent.

Il peut être dérogé à cette règle dans des cas particuliers.

6.2 Partenariat avec les institutions

En partenariat avec les milieux professionnels concernés, les écoles définissent les exigences et les conditions de réalisation de la formation pratique. Une procédure de reconnaissance des lieux de pratique peut être mise en place par les écoles. L'école informe les partenaires sur les concepts généraux de la formation et de la formation pratique en particulier, sur l'organisation, la planification de celle-ci et les critères de validation ainsi que sur les objectifs définis par l'école. Les autres objectifs sont déterminés par le lieu de formation pratique, le formateur à la pratique professionnelle ou le mentor et l'étudiant.

Les écoles coordonnent la formation pratique dans la voie de formation avec stage ou dans la formation en emploi. Elles mettent à disposition des lieux de pratique les indications nécessaires à la mise en place de la formation pratique. L'école veille à ce que des conditions minimales d'apprentissage soient garanties dans le(s) lieu(x) de formation pratique. Une ou plusieurs visites dans le lieu de la formation pratique sont organisées par les écoles. Les institutions aménagent des situations qui permettent l'exercice des qualifications et compétences développées dans le présent plan d'études cadre.

Les conditions du déroulement de la formation pratique sont réglées formellement entre l'école, l'institution et l'étudiant-e. Sont notamment à préciser:

- la référence au concept de la formation pratique;
- les conditions formelles du suivi (entretiens formateurs, temps pour la supervision et la réalisation des travaux personnels, etc.);
- les aspects sur lesquels porte l'évaluation de la pratique professionnelle;
- les modalités du rapport d'évaluation de la pratique et les indications pour la formulation par le formateur à la pratique professionnelle d'un préavis de validation;
- les modalités de contacts et de collaboration entre l'école et le lieu de la formation pratique.

Si les conditions minimales d'apprentissage ne sont pas remplies sur le lieu de formation pratique, l'école peut retirer sa collaboration et, de fait, interrompre la formation pratique de l'étudiant,-e dans l'institution en question.

7 Domaines de formation et dotation horaire

7.1 Répartition des heures de formation

Les heures de formation se répartissent selon les tableaux ci-dessous dans les formes d'apprentissage et les domaines principaux présentés. Elles doivent impérativement totaliser 5400 heures pour la voie sans CFC du domaine et 3600 heures avec CFC du domaine correspondant. Tous les autres chiffres sont donnés à titre indicatif. Chaque école présente un plan d'études qui précise la répartition des heures de formation dans les différentes formes et les différents domaines.

Tableau 1
Répartition des heures et formes d'apprentissage

	Plein temps sans CFC ASE	En emploi sans CFC ASE	Plein temps avec CFC ASE	En emploi avec CFC ASE
Heures de contact	1800	1800	1200	1200
Travail personnel	1200	900	900	600
Pratique accompagnée (training et transfert)	1800	1020	900	480
Pratique professionnelle en référence à l'art. 4, al. 3 de l'OCM ES	-	1080	-	720
Travail de diplôme et examen professionnel	600	600	600	600
Total	600	5400	3600	3600

La pratique professionnelle accompagnée correspond à la définition décrite sous le chapitre 6. Il s'agit d'une pratique structurée et organisée en vue du développement des compétences, d'intégration et de transfert, soumise à évaluation.

Tableau 2

Répartition des heures de contact dans les domaines principaux d'enseignement

Enseignement	Processus de travail	Sans CFC ASE		Avec CFC ASE	
		Indicatif	Fourchette	Indicatif	Fourchette
<i>Domaine accueil et soutien de l'enfance:</i> Connaître l'enfant et les enjeux de son développement physique, psychologique et social. Maîtriser la multiplicité des circonstances et des types d'accueil	1 et 2	400	350-450	200	170-230
<i>Domaine social:</i> Penser et situer les institutions: familles, lieux d'accueil extra-familiaux, environnements sociaux et réseaux professionnels	7, 8, 9	400	350-450	200	170-230
<i>Domaine pédagogie et éveil culturel:</i> Concevoir, organiser, animer et évaluer les pratiques éducatives centrées notamment autour de l'éveil culturel	4	400	350-450	200	170-230
<i>Domaine des méthodologies professionnelles:</i> Développer et gérer les outils pédagogiques d'observation, de compréhension et d'analyse. Maîtriser la gestion administrative et organisationnelle au niveau individuel et collectif	3, 6, 10	300	270-330	300	270-330
<i>Domaine pratique réflexive:</i> Apprendre à mener une réflexion professionnelle et à analyser et expliciter sa pratique	5	300	270-330	300	270-330
Total des heures		1800		1200	

7.2 Contenus thématiques généraux

Les écoles fixent dans leurs plans d'études respectifs et dans les règlements des études la manière dont elles traitent dans leur offre de formation les sujets suivants:

- l'égalité entre hommes et femmes,
- la gestion durable des ressources,
- les compétences interculturelles,
- la sécurité sur le lieu de travail,
- la protection de l'environnement,
- la protection de la santé.

Les questions de genre ainsi que les compétences interculturelles sont des parties constitutives du référentiel de compétences du métier d'éducatrice de l'enfance diplômée ES et d'éducateur de l'enfance diplômé ES. A ce titre, ces matières sont parties constitutives du programme de formation.

8. Titre

La formation conduit à l'obtention du titre:

En français:

éducatrice de l'enfance diplômée ES / éducateur de l'enfance diplômé ES

En allemand:

dipl. Kindererzieherin in HF / dipl. Kindererzieher HF

En italien:

educatrice dell'infanzia dipl. SSS / educatore dell'infanzia dipl. SSS

En anglais (traduction recommandée):

College of Higher vocational education and training

Diploma in Child Education

9. Perspectives professionnelles

L'éducateur de l'enfance diplômé ES/l'éducatrice de l'enfance diplômée ES dispose dans la pratique des possibilités habituelles de perfectionnement professionnel :

- Approfondissement et spécialisation professionnels
- Prise en charge de fonctions de cadre
- Prise en charge de fonctions de formation

La formation professionnelle continue s'effectue au travers de cours de formation continue, de voie de formation menant à des certificats, des études post-diplôme, des cours de préparation aux examens professionnels, etc.

Le diplôme ES permet l'accès aux formations post-grade du domaine ES. Les Hautes Ecoles Spécialisées décident des conditions d'accessibilité des diplômés ES à leurs cursus de formation.

La reconnaissance internationale des diplômes ES n'est pour l'instant pas encore réglée.

10. Dispositions finales

10.1 Abrogation du droit en vigueur

Le plan d'études cadre pour les filières de formation des Ecoles supérieures « Education de l'enfance » du 10.01.2008 est abrogé.

10.2 Dispositions transitoires

Les filières de formation qui ont été reconnues sur la base du plan d'études cadre selon l'ancien droit restent reconnues et ne font pas l'objet d'une nouvelle procédure de reconnaissance. Les filières de formation débutant à partir de 2016 se conforment aux dispositions du nouveau plan d'études cadre du **30 SEP. 2015**

Les filières de formation en cours de reconnaissance terminent la procédure de reconnaissance selon le plan d'études cadre selon l'ancien droit.

Les titres protégés qui sont délivrés restent inchangés conformément à l'OCM ES³.

10.3 Entrée en vigueur

Ce plan d'études cadre entre en vigueur avec l'approbation du SEFRI.

³ RS 412.101.61

11. Adoption

Le plan d'études cadre est établi par:

Berne, le 30 avril 2015

Signatures de l'organe responsable:

SAVOIRSOCIAL
Organisation faîtière suisse
du monde du travail du domaine social



Monika Weder, présidente

SPAS
Plate-forme suisse des formations
dans le domaine social



Eusebius Spescha, président

Le plan d'études cadre est approuvé :

Berne, le 30 SEP. 2015

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI



Rémy Hübschi
Chef de la division Formation professionnelle supérieure